

Département du CANTAL
Arrondissement de SAINT-FLOUR

COMMUNE DE CLAVIERES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2026

Le onze juillet deux mil vingt-six, à dix heures, le Conseil municipal de CLAVIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gilles BIGOT, Maire.

Étaient présents : BIGOT Gilles, BAGUET Hervé, BONY Elisabeth, DELORME Thierry, MARTIN Christiane, CAULE Jean-Claude, HUGON Cyril, ROCHE Bernard.

Étaient absents : TARICCO Geneviève qui avait donné pouvoir à BAGUET Hervé, Monira CHIROL qui avait donné pouvoir à Bernard ROCHE, Julien JOHANY.

BONY Elisabeth a été désignée secrétaire pour la durée de la séance.

Délibération n° 2026_074 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-4 et L. 270 du Code électoral ;

Vu la lettre de démission de Madame Marie-Claude BAUDOIN, reçue en mairie le 9 juin 2026 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant ;

Considérant que Madame Monique PEUVERGNE, suivante de la liste AGIR ENSEMBLE POUR CLAVIERES, a été informée de son entrée au Conseil municipal et a refusé ce mandat par lettre du 30 juin 2026 ;

Considérant que Monsieur Julien JOHANY, suivant de la liste AGIR ENSEMBLE POUR CLAVIERES, a été informé de son entrée au Conseil municipal et a accepté ce mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de la démission de Madame Marie-Claude BAUDOIN ;
- Prend acte de la démission de Madame Monique PEUVERGNE ;
- Prend acte de l'installation de Monsieur Julien JOHANY en qualité de conseiller municipal à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- Charge Monsieur le Maire de la mise à jour du tableau du Conseil municipal.

Pour : 8 Abstentions : 2 Contre : 0

Délibération n° 2026_075 : Approbation PV séance du 12 juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2026, transmis aux membres du Conseil municipal ;

Considérant que ce procès-verbal retrace les décisions adoptées lors de ladite séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2026 ;
- Le procès-verbal approuvé sera signé conformément à la réglementation en vigueur et conservé dans les archives de la commune.

Pour : 8 Abstentions : 0 Contre : 2

Délibération n° 2026_076 : Validation de factures > 2000 €

Considérant la délibération n° 2026_056, Monsieur le Maire présente la liste des factures reçues dont le montant est supérieur à 2000 € :

Objet	Fournisseur	Montant
Solde réfection menuiseries pavillons 1 à 5	Menuiseries DANIEL	19 364,35

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler les factures présentées dans le tableau ci-dessus.

Pour : 8 Abstentions : 2 Contre : 0

Délibération n° 2026_077 : Feu d'artifice

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de BL Illuminations pour le feu d'artifice du 18 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le présent devis pour un montant de 1750 € HT soit 2100 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer le devis ;
- Autorise le paiement de la facture correspondante sur les crédits prévus à l'article 6232 du budget.

Pour : 8 Abstentions : 0 Contre : 2

Délibération n° 2026_078 : Pavillon 4 : travaux de réfection salle de bains

L'adjointe en charge des bâtiments communaux présente au Conseil Municipal le devis de **EI JULIEN RUAT** pour la réfection de la salle de bains et des toilettes du pavillon 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le présent devis pour un montant de 3528,84 € HT ;
- Autorise le Maire à signer le devis ;
- Autorise le paiement de la facture correspondante.

Pour : 8 Abstentions : 2 Contre : 0

Délibération n° 2026_079 : Pavillons locatifs : réfection volets (pavillons 3 et 4) et garde-corps (pavillons 1 et 4)

L'adjointe en charge des bâtiments communaux présente au Conseil Municipal le devis de l'**entreprise DALLE** pour la réfection de volets roulants (pavillons 3 et 4) et garde-corps (pavillons 1 et 4).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le présent devis pour un montant de 2247 € HT (variante volet solaire 782 € HT acceptée) ;
- Autorise le Maire à signer le devis ;
- Autorise le paiement de la facture correspondante.

Pour : 8 Abstentions : 2 Contre : 0

Délibération n° 2026_080 : Budget principal : décision modificative du budget

Suite à l'acceptation des devis pour les travaux sur les pavillons locatifs, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de permettre leur paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative du budget ci-dessous :

Sens	Chapitre Opération	Article	Dépenses	Recettes
DF	Chap-011	615228 - Autres bâtiments (devis DALLE)	-2 471,70 €	
DF	Chap-011	615228 - Autres bâtiments (devis EI RUAT)	-3 881,72 €	
DF	Chap-023	023 - Virement à la section d'investissement	6 353,42 €	
RI	OPFI	021 - Virement de la section de fonctionnement		6 353,42 €
DI	Op-119	2313 - Constructions (devis DALLE)	2 471,70 €	
DI	Op-119	2313 - Constructions (devis EI RUAT)	3 881,72 €	
			6 353,42 €	6 353,42 €

Pour : 8 Abstentions : 2 Contre : 0

Délibération n° 2026_081 : Vente de bois d'affouage à des particuliers

Gilles BIGOT, intéressé par le sujet, se retire.

Thierry DELORME, adjoint en charge des forêts et de l'affouage, prend la présidence de la séance et rappelle :

- La campagne d'affouage 2025 sur la section de La Laubie ;
- Que, suite à la délivrance aux affouagistes (soit 360 stères au total), du bois reste disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Proposer à la vente le bois restant, en priorité aux habitants de La Laubie, à défaut aux habitants de la commune, et en dernier lieu aux habitants de Lorcières ;
- Fixer le prix de vente à 30 €/stère le hêtre et 15 €/stère le pin ;
- L'autoriser à émettre les titres de recettes correspondant.

Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 2

Questions diverses

- Est-ce que tous les villages sont équipés de bornes à incendie ?

Les Costes ne sont pas équipées

A vérifier les obligations sur les bornes

- Demande de dégager la piste de Gourgueyre pour accès pompier si besoin

- Problème débit d'eau chez Dominique HUGON à La Brugère, déjà vu et conduits débouchés mais le problème persiste.
- Les vaches (qui ne lui appartiennent pas) de Julien JOHANY qui sont en pâture sur les sections de Clavières.

Pour le contrôle des branchements privés : Obligation des propriétaires de mettre en conformité les eaux pluviales qui ne doivent pas aller dans le réseau. **Une réunion d'information pour les habitants est à prévoir début aout 2026.**

Séance close le 11 juillet 2026.

La secrétaire de séance,
Elisabeth BONY

Le Maire,
Gilles BIGOT

